

# Règlement

Pour les Ecoles de Filles fondées en la Ville de Puget de  
Chenières l'an 1789 par Monseigneur Henri Hachette  
Des Portes Evêque et Seigneur de Glandèves.

**ANNU.**

Les Ecoles commenceront le Douze Novembre lendemain de  
S. Martin après la Messe du S. Esprit à laquelle la Maîtresse  
conduira les Enfants et finira le neuf Septembre de chaque année.

**II.**

Elles se tiendront tous les jours excepté les dimanches et  
Fêtes et le Jeudi ou autre jour de la Semaine pour le Congrès.

**III.**

Elles commenceront à huit heures et finiront à  
neuf heures. L'après midi à une heure pour finir à quatre heures  
en hiver et à cinq en été.

**IV.**

On ne recevra point d'Enfants au-dessous de six ou sept ans,  
et jamais sous quelque prétexte que ce soit, aucun petit garçon.  
Toutes les Ecoles se pourvoiront de Linge convenable à leur  
usage ainsi que de Papier, Plumes et Encre nécessaires. La  
Salle sera garnie de Tables et de bancs au péage de la Fondation.

**V.**

La Maîtresse choisira l'heure la plus convenable pour  
conduire tous les jours des Enfants à la Messe soit avant soit  
après la Messe.

**VI.**

L'Instruction sera entièrement gratuite, et la Maîtresse  
ne pourra en recevoir des Parents sous quelque prétexte que ce soit.

**VII.**

On commencera l'Ecole par faire la prière à haute voix ensuite  
on chantera un petit cantique, ensuite après les Ecoles prendront

leur Linge, et repasseront en silence pendant un demi-quart d'heure  
la Leçon qu'elles auront donnée la veille. Puis elles finiront la  
leçon par un tour devant les Maîtresses. Ensuite on fera servir  
celles qui sont à l'Écriture pendant ce temps, on apprendra à  
lire aux petites catéchismes aux plus jeunes. On observera le  
même ordre respectivement, après lequel on ira à l'Écriture,  
ou apprendra aux grandes à filer, coudre, et tricoter.

**VIII.**

La Maîtresse s'appliquera avant tout à inspirer à ses  
Écolières des sentiments de Religion et de Piété: pour cela,  
elle leur apprendra les Prières du matin et du soir; elle leur  
fera trois prières alternatives de six semaines une Leçon du Grand et  
du petit catéchisme; Elle sera de chaque semaine ou  
convoquera une demi-heure de la Messe de la prière midi à faire  
expiter les Leçons de toute la semaine, aux qu'elle en pourra  
ajouter quelques explications qui soient à portée des Enfants, et  
la Lecture de l'Épître et de l'Évangile du jour suivant.

**IX.**

La Maîtresse recommandera aux Enfants la modestie en  
allant et sortant de l'Église et de l'École, marchants deux à deux  
et ne s'arrêtant pas dans les rues.

**X.**

Elles ne s'afficheront dans les Ecoles, ni querelles, ni paroles  
grossières, ni postures indécentes, ni querelles paroisseront à l'École  
sans nécessité de col blanc en été.

**XI.**

Elles assisteront à ce que les Ecoles assistent exactement  
aux Offices et aux catéchismes qui se font dans la paroisse.  
Elles auront également de les conduire à l'église de l'après midi et de l'après  
de les y préparer.

**XII.**

Il y aura dans l'Église de la paroisse une Place destinée  
aux Ecoles afin que la Maîtresse puisse avoir les yeux sur  
celles pendant les Offices et les contenir dans le respect dû  
à la Maison de Dieu.